

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Jean Romain, Philippe Morel, Stéphane Florey, Bertrand Buchs, Jean-François Girardet, Danièle Magnin, Ronald Zacharias, Pascal Spuhler, Pierre Conne, Antoine Barde, André Python, Jean-Marc Guinchard, Murat Julian Alder, Cyril Aellen, Henry Rappaz, Lionel Halpérin, Serge Hiltbold, Christo Ivanov, Raymond Wicky, Sandra Golay, Thierry Cerutti, Renaud Gautier, Francisco Valentin, Jean Sanchez, Christian Flury, Daniel Sormanni, Gabriel Barrillier, Patrick Lussi, Bénédicte Montant, Christina Meissner, François Baertschi, Bernhard Riedweg, Daniel Zaugg

Date de dépôt : 25 mars 2014

Proposition de motion

demandant que l'IUFE réduise d'une année son cursus en vue du titre d'enseignant primaire pour les étudiants formés à l'Université de Genève (formation des instituteurs en 3 ans)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que l'IUFE de Genève délivre un certificat d'enseignement primaire en 4 ans alors que les autres HEP de Suisse le font généralement en 3 ans ;
- que cet IUFE est en fait une HEP au sein de l'Université ;
- que la durée du cursus n'est pas satisfaisante pour la majorité des étudiants ;
- que le PDC a proposé dans son programme d'élections 2013 de normaliser cette IUFE en la transformant en une HEP (<http://pdc-ge.ch/programme/formation/creer-une-haute-ecole-pedagogique>) ;
- que la première année en tronc commun n'offre qu'un lien éloigné avec le métier,

invite le Conseil d'Etat

à mettre en œuvre un cursus de 3 ans donnant accès à l'obtention d'un titre permettant, à Genève et en Suisse, d'enseigner dans les degrés 1 à 8 HarmoS.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le cursus de formation en enseignement primaire conditionne l'obtention du titre d'enseignant primaire pour les étudiants formés à l'Université de Genève, désireux de postuler un emploi dans les écoles publiques du canton. Ce titre implique l'obtention d'un diplôme de baccalauréat universitaire en sciences de l'éducation, orientation enseignement primaire (BSEP, 180 crédits) d'une durée de **trois ans**, suivi d'un diplôme de certificat complémentaire en enseignement primaire (CCEP, 60 crédits) d'une durée d'**une année**. Il est encore possible, par la suite et une fois ce CCEP obtenu, de s'inscrire à la maîtrise universitaire en enseignement primaire (MAEP).

Or, dans les autres cantons, qui connaissent le régime des HEP, il est possible généralement pour les étudiants se destinant à enseigner au niveau primaire de suivre un cursus de **6 semestres**. Au terme de ces trois années, ils obtiennent une formation de généraliste à part entière, reconnue par la CDIP, et ils peuvent prétendre à une place d'instituteur pour élèves de 4 à 12 ans, car ce diplôme d'enseignement – comportant 180 crédits ECTS (*European Credit Transfer and Accumulation System*) – est un titre professionnel protégé qui leur confère le droit d'enseigner partout en Suisse.

Il n'existe pas de raisons objectives et crédibles qui feraient que les étudiants genevois soient obligés d'obtenir 240 crédits alors qu'il est demandé aux autres étudiants suisses 180 crédits pour obtenir la même formation à l'enseignement. Allonger ainsi de deux semestres la durée des études après l'obtention d'un certificat de maturité obtenu à 19 ans à Genève et à 18 ans dans la plupart des autres cantons romands, équivaut à **différer de deux années entières** l'entrée dans le monde du travail, si tout se passe bien. Non seulement cela coûte cher à la collectivité, mais cela prétérite les étudiants genevois qui, au final, ne sont pas mieux formés que les autres étudiants suisses. Certains vont même dans d'autres cantons pour suivre leurs études.

Le volet pratique de cette formation (tenue de classe, didactique, etc.), volet au début très largement sous-estimé par l'Université et la FAPSE, et ayant fait l'objet de nombreuses critiques, de pétitions, de plaintes diverses, s'est heureusement renforcé à Genève, mais un tiers seulement du cursus

consacré à la pratique, ce n'est pas encore suffisant. Remettre au centre de cette formation l'expérience pratique en diminuant en proportion les cours théoriques pourrait être une piste pour passer de 8 à 6 semestres.

De plus, aux dires mêmes de ceux qui ont suivi le cursus genevois, c'est fondamentalement la dernière année, en raison des stages en responsabilité, des discussions avec le maître titulaire de la classe où le stage est mené, des contacts avec les parents, que le métier concret s'apprend sur le terrain. D'évidence, c'est l'année la plus formatrice ; la plus riche aussi et la plus gratifiante. En revanche, la première année ressemble plus à une gare de triage où une grande partie des cours s'avèrent inutiles.

En effet, durant la première année IUFÉ, les cours universitaires donnés de manière *ex cathedra* devant des auditoires passifs de 200 étudiants sont passablement démotivants. Il s'agit d'un enseignement théorique dont la clarté échappe souvent à l'auditoire qui, lui-même, n'aura jamais à dispenser une pareille théorie, ni même à s'inspirer d'une telle méthode d'enseignement frontal. *A contrario*, dans une HEP comme la HPE-BEJUNE, les cours interactifs, vivants, toujours axés sur le PER (plan d'étude romand) et en étroit rapport avec lui, sont dispensés dès le premier semestre à une soixantaine d'étudiants répartis en 3 classes de 20. Puis, dès le deuxième semestre, les stages permettent bien sûr au futur instituteur d'observer une classe au travail, mais surtout de tenir la classe 45 minutes par semaine sous l'œil du titulaire. Etape par étape, pas à pas, grâce à la discussion critique qui en résulte, le versant concret – le plus important – du métier se met en place.

La présente proposition de motion demande de resserrer d'un quart le cursus d'une école genevoise trop longue, qui ne prive pas les futurs instituteurs de temps conséquents durant lesquels ils ont la charge complète d'une classe et ne se contente pas de leur laisser dispenser quelques leçons seulement. Il convient également qu'ils soient au bénéfice de cours de didactique qui leur apprennent à organiser et à donner ces leçons, la mise en pratique se faisant lors des stages dans une classe.

Ce qui motive les étudiants c'est l'aspect pratique et concret d'un cursus en trois années, alors qu'une année supplémentaire inutile favorise le sentiment de temps perdu. Le canton du Valais, par le biais d'une motion au Grand Conseil, demande même que le cursus de sa HEP puisse faire l'objet d'une étude afin de diminuer d'un an le cursus ordinaire, pour certains cas particuliers.

Mmes et MM. les députés pourront compléter leur information par la lecture de l'excellent rapport de Mme Aurélie Gavillet (ancienne députée à la Commission de l'enseignement supérieur), qui porte le numéro P 1807-A.

Au vu de ces explications, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.